

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3920

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguot (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3920**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) est une association constituant un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des porteuses de projets dans leur démarche. En fonction de l'état d'avancement de son projet, la personne accueillie est orientée vers un module collectif "comment passer de l'idée au projet ?" ou vers un entretien individuel. Le CIDFF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économie ou la création d'activité.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (LVE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône, membre de L_VE, structure de soutien et de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2914 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 200 € au profit du CIDFF.

Le bilan de l'activité du CIDFF, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- l'accueil et l'accompagnement

555 personnes ont été reçues et informées (objectif initial : 500), 287 personnes ont participé à des modules collectifs, 146 ont fait l'objet d'un accompagnement et 55 ont créé leur activité (objectif initial : 34). 150 femmes ont été accueillies dans le cadre des antennes (Bron, Rillieux la Pape, Vénissieux) et des permanences (Vaulx en Velin, la Duchère et Rhône-sud).

La typologie des femmes accueillies : 2/3 ont moins de 45 ans ; la grande majorité des femmes sont sans activité ; 47 % sont des femmes seules,

- le suivi post-crédation a concerné

- . la mutualisation de l'atelier "gestion du temps, choix et priorités", "vie professionnelle/vie personnelle : un équilibre à trouver ?", "image et affirmation de soi au féminin",
- . le parcours "réussite au féminin" : Action'Elles et le CIDFF ont choisi de s'associer pour proposer une offre complète sur 3 ans aux créatrices qui démarrent leur activité. Nombre de personnes concernées : 10 femmes, avec 13 créations de postes sur l'année 2012 (hors la créatrice). Sur les 10 entreprises suivies, 100 % sont pérennes,

- l'action dans les quartiers Politique de la Ville

- . 43 projets ont été accueillis et accompagnés dans les 6 permanences du dispositif (Rillieux la Pape, Bron, Vaulx en Velin, Vénissieux, Lyon-la Duchère et Rhône-sud), dont : 11 créatrices, 2 retours à l'emploi, 3 personnes en portage coopératives d'activité et d'emploi.

Rillieux la Pape	8
Bron	9
Vaulx en Velin	11
Vénissieux	5
Lyon-la Duchère	8
Rhône-sud	2

- . mise en place d'une nouvelle permanence à Pierre Bénite, accueillie par la coopérative d'activités et d'emploi Graines de sol,
- . un accompagnement adapté selon les besoins : mise en place d'outils adaptés,
- . appui technique aux acteurs locaux des quartiers "Politique de la Ville" et actions de sensibilisation des projets féminins dans les quartiers (conception d'action commune concrète : ateliers spécifiques femmes à Givors, travail partenarial étroit avec la pépinière Carco et l'espace Jeunes créateurs),

- implication dans le réseau L_VE

Le CIDFF réoriente systématiquement les créatrices qu'il ne peut accompagner vers les autres membres du réseau. Le CIDFF a été labellisé à nouveau en novembre 2009 et alimente la base de données commune au réseau. Le CIDFF s'est, par ailleurs, impliqué dans plusieurs projets territoriaux et transversaux conduits dans le cadre de L_VE (participation au concours L_VE, aux événements de la création).

Les actions poursuivies par le CIDFF présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

Les missions du CIDFF permettent de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des femmes et d'accompagner les femmes chefs d'entreprise lors des premières années d'existence de leur entreprise.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Les 3 grands objectifs poursuivis par le CIDFF en 2012 sont reproduits sur l'année 2013. Il s'agit de :

- poursuite de l'accueil et de l'accompagnement des femmes

. poursuite de la mission de porte d'entrée spécifique "femmes" au sein de L_VE et d'accompagnement général à la création d'entreprise "femmes" sur l'agglomération lyonnaise et plus largement sur le département. Objectifs : 500 femmes reçues ; 150 accompagnements,

. mise en place de manifestations/événements et création et animation d'un site internet dédié aux femmes qui entreprennent dans le but de valoriser l'entrepreneuriat féminin,

- l'accompagnement des femmes issues des quartiers

. poursuite des 6 permanences bimensuelles,

. adaptation de l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques,

. appui technique aux acteurs locaux des quartiers "Politique de la Ville",

. actions de sensibilisation et de valorisation des projets féminins dans les quartiers,

- le suivi post-crédation, en complémentarité des dispositifs L_VE existants

Suivi individualisé et collectif post-crédation de 15 porteurs de projets, dont mise en place de parrainage,

- dans le cadre de L_VE

. mise en place des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label L_VE,

. alimentation de la base de données commune,

. affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association,

. implication dans les instances de gouvernance, notamment au niveau territorial (comités territoriaux) et dans les différents projets.

Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action en faveur de l'entrepreneuriat

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	3 215	Communauté urbaine de Lyon	51 200
services extérieurs	6 030	Région Rhône-Alpes (convention de fonctions d'agglomération et de centralité -CFAC-)	11 000

autres services extérieurs	11 485	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et Etat (Direction départementale de la cohésion sociale-DDCS-)	42 000
impôts et taxes	9 636	Lyon-contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Pentres de la Croix-Rousse	11 000
charges de personnel	114 917	Caisse des dépôts et consignations	30 000
charges financières	1 278	remboursement du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	3 147
dotations aux amortissements	1 786	contributions volontaires en nature	4 090
emplois et contributions volontaires en nature	4 090		
Total	152 437	Total	152 437

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 51 200 € au profit du CIDFF pour son programme d'actions 2013, en complément d'une intervention régionale de 11 000 €, identiques aux financements accordés en 2012.

Ce financement est accordé dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité conclue avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 200 € au profit de l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CIDFF du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.